

Image not found or type unknown



Heures supplémentaires dues?

Par **zor**, le **07/04/2008** à **12:29**

bonjour. Je viens d'être embauché en cdd de 5 mois à la poste. Après une mini formation de 3 jours consistant à une auto formation sur pc d'1 heure par jour, suivie d'une observation/participation du tri et de la tournée du facteur, au bout de 3 jours me voilà parachuté sur le poste devant réaliser en 6h 40 ce travail. Autant vous dire qu'avec la meilleure volonté il m'est impossible pour le moment de le réaliser en temps voulu. Je commence donc à 5h30 et finie à 17h!!!.....Suis en droit de demander le paiement de ces heures supplémentaires? (contrat cdd 5 mois, 6 jour d'essai). Merci